

Paris, le 12 janvier 2016

Monsieur Bernard Schmeltz
Préfet de l'Essonne
Boulevard de France
91000 EVRY

Monsieur le Préfet,

Nos fédérations ont été saisies par leurs adhérents du courrier adressé le 28 décembre dernier par le Président du Conseil Départemental de l'Essonne, leur annonçant l'impossibilité pour le Département d'honorer sans report les factures d'hébergement en attente concernant les personnes relevant de l'aide sociale et les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance (108 millions d'euros au total, sous réserve de vérification car nos adhérents nous indiquent qu'une partie de ces sommes aurait déjà été versée par le Département). En outre, nous venons d'apprendre que les factures 2015 en attente au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap ne peuvent pas davantage être honorées sans délai.

Il s'agit d'atteintes graves et supplémentaires portées aux publics fragiles et aux enfants en danger du département, mais aussi aux associations gestionnaires d'établissements, qui subissent déjà avec difficulté plusieurs mesures de restriction d'ordre fiscal et tarifaire.

Vous trouverez ci-après copie du courrier-type adressé par le Département aux établissements accueillant des ressortissants essonnais sur l'ensemble du territoire national, et copie du courrier que nous avons adressé en réponse au Président du Conseil départemental.

Comme vous le constaterez, il est indiqué dans le courrier du Département que vous avez validé le principe d'un étalement sur six années du paiement aux établissements des sommes dues au titre de l'aide sociale pour l'année 2015, avant même la clôture des comptes et le vote du compte administratif.

Nous nous étonnons de cette assertion et souhaiterions connaître précisément votre position sur cette situation tant humaine que financière.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

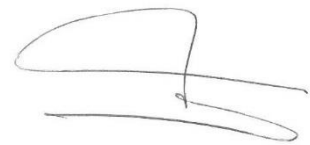
Patrick Doutréline
Président UNIOPSS



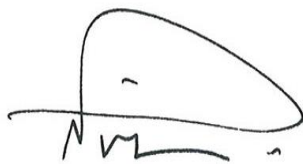
Yves-Jean Dupuis
Directeur général FEHAP



Maryse Lépée
Présidente URIOPSS IDF



Antoine Perrin
Délégué régional FEHAP IDF



Claude Martin
Président UNA IDF



PJ :

1. Courrier type adressé par le Président du Conseil départemental aux établissements
2. Notre courrier adressé au Président du Conseil départemental